OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

MULTIPAR OBLIG COURT TERME, Part Classique (FR001400R7W3)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/04/2026

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) nourricier. Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.
Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de fonds maître.

Durée

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

Objectifs

La part Classique est exclusivement réservée aux entreprises de moins de 5 000 salariés et dont le total d'encours sous gestion est inférieur à 15 millions d'euros.
Classification du FCPE : «Obligations et autres titres de créance libellés en Euro».
Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de maître. Le FCPE est nourricier du compartiment « ENHANCED BOND 6M » de la SICAV de droit luxembourgeois «BNP PARIBAS FUNDS». A ce titre, son actif est investi à 90% minimum dans la part X (LU0325599214) du compartiment maître, et pour le solde, en liquidités.
La performance du FCPE sera inférieure à celle de son fonds maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.
L'objectif de gestion et le profil de risque du FCPE sont identiques à ceux du compartiment maître : Le compartiment n'est pas un Fonds monétaire tel que défini par le Règlement 2017/1131 sur les fonds monétaires. Le Fonds cherche à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composé à 80 % du Cash Index €str (EUR) RI et à 20 % du Bloomberg Euro Aggregate 1-3Years (EUR) RI sur une période de placement minimale de six mois, en utilisant une stratégie dite « Enhanced Bond » qui vise à combiner une très faible sensibilité avec un niveau élevé de liquidité, l'objectif étant de générer des rendements supérieurs à ceux des obligations à très court terme (moins de 2 ans) par l'utilisation d'instruments à revenu fixe et du marché monétaire, et d'instruments dérivés liés à ces instruments. L'exposition aux devises autres que l'euro sera inférieure à 5%.Les titres de créance structurés notés « Investment grade » peuvent représenter jusqu'à 20 % des actifs. Il ne peut pas investir en actions.
Il est activement géré par rapport à l'indice composé à 80 % du l'€STR Capitalized (EUR) RI et à 20 % du Bloomberg Euro Aggregate 1-3 Years (EUR) RI.
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gestionnaire, mais ne constituent pas un facteur déterminant.
Autres informations :Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale ou d'un PER compte-titres, et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement, ou au gestionnaire de votre PER dans le cadre d'un PER assurantiel et doivent parvenir auprès du dépositaire selon les modalités prévues dans le règlement.
Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en précisant une valeur plancher. Cet ordre reste valable 60 jours. En cas de transfert partiel d'actif, fusion ou scission cet ordre est annulé.

Investisseurs de détail visés

La part Classique est exclusivement réservée aux entreprises de moins de 5 000 salariés et dont le total d'encours sous gestion est inférieur à 15 millions d'euros, à l'exception de ceux qui sont éligibles à la part « RP ». Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 6 mois. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : EPSENS, BNP PARIBAS, NATIXIS INTEREPARGNE
- Le règlement, le(s) document(s) d'informations clés relatif(s) aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur votre espace personnel accessible depuis le site internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com ou sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant de votre compagnie d'assurance et/ou sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le prospectus, les statuts, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, du fonds maître sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNPP AM Luxembourg 60, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg.
- Le fonds maître n'étant pas établi dans le même Etat membre de l'Union européenne que le nourricier, cela pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé à ce dernier.

- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au règlement.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Les ordres de souscription/rachat du Produit sont exécutés chaque jour, conformément aux modalités prévues dans le règlement du FCPE. Les ordres de souscription/rachat dans le fonds maître sont centralisés chaque jour ouvré, conformément aux modalités prévues dans son prospectus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 6 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 6 mois** **(en cas de déblocage anticipé)**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.609,98 EUR
	Rendement annuel moyen	-7,65%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.609,98 EUR
	Rendement annuel moyen	-7,65%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.880,6 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,37%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10.028,13 EUR
	Rendement annuel moyen	0,56%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2020.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2018.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2017.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 6 mois (en cas de déblocage anticipé)
Coûts totaux	331,47 EUR
Incidence des coûts (*)	3,32%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	31,53 EUR
Coûts de transaction	Il n'existe actuellement pas de coûts de transaction pour ce Produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 6 mois. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.
La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le réglement.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats de parts permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le règlement du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Les performances et scénarios de performance passées du Produit sont disponibles sur le site internet https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/ et/ou sur le site internet www.bnpparibas-am.com ou sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou, le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.